

🕒 30 minutes

Questionnaire "terminologie juridique"

* Obligatoire

* Ce formulaire enregistrera votre nom, veuillez renseigner votre nom.

1. nom et prénom de l'étudiant /date de naissance/ section

2. comment le terme " action " / الدعوى est-il désigné dans le code de procédure civile et administrative ! * (4 points)

- instance
- procès
- réintégrand
- saisine
- ordonnance pénale
- comparution immédiate

3. le terme "contradictoire" désigne-il : * (4 points)

- un litige qui oppose les intérêts de plusieurs personnes devant une juridiction (contraire de gracieux) ou l'ensemble des litiges relevant d'une juridiction ou d'un ensemble de juridictions (contentieux civil, contentieux pénal, contentieux administratif...)
- principe d'organisation judiciaire qui impose à chacune des parties de faire connaître à son adversaire des demandes et les moyens à l'appui de celles-ci ainsi que de lui transmettre toutes les pièces qu'elle entend produire afin de le mettre en mesure d'y répondre.

4. pour déclencher les poursuites, le ministère public a des possibilités
* (3 points)

Sélectionnez au plus 3 options.

- citation directe
- réquisitoire à fin d'informer
- comparution immédiate
- action civile

5. Assignation , ce terme désigne-il: * (3 points)

- voie de recours permettant à une partie au procès insatisfaite de la décision rendue, de demander à être rejugée
- le nom donné à une décision rendue par une cour (cour, Cour suprême, conseil d'état...)
- acte de procédure introductif de l'instance , par lequel une personne informe son adversaire qu'elle engage un procès contre lui et l'invite à comparaître devant une juridiction

6. commission rogatoire * (1 point)

- استئناف
- إنابة قضائية

7. signification (التبليغ الرسمي) * (1 point)

- procédure d'urgence non contradictoire permettant d'obtenir une mesure conservatoire en attendant que l'affaire soit rejugée
- fait de porter à la connaissance d'une partie au procès un acte ou une décision de justice par l'intermédiaire d'un huissier de justice

8. pourvoi * (2 points)

- voie de recours permettant de saisir la cour suprême afin qu'elle vérifie la bonne application de la loi par les juges du fond
- sanction de l'inexécution de son obligation par l'une des parties d'un contrat synallagmatique, et qui entraîne l'anéantissement rétroactif du contrat

9. prescription * (2 points)

- période se situant au début du contrat de travail permettant, durant son exécution, la rupture contrat de travail par n'importe laquelle des parties, à tout moment, sans préavis, sans indemnité et sans justification.
- écoulement d'un délai qui fait acquérir un droit ou perdre un droit.

Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire.

 Microsoft Forms